

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 12 Octobre 2026

DCS n°2026-30Date de convocation :
2 octobre 2026Délégués en
exercice : 48Titulaires : 27
Suppléants : 9
Absents non
remplacés : 12

Quorum : 25

Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Corinne CHATRIOT, M. Nicolas DONNADILLE, M. Claude MOREL, M. Jean-Paul DELCASSO, Mme Dominique ANCEY, M. Stéphane LALÉ, Mme Jeanine DRAY, Mme Florence FLAMMINI, M. Michel BERARDO, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Evelyne CLAPOT, M. Éric GÉRENT, Mme Valérie BOURIQUET TELLENE, M. Stéphane GARCIA, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Serge PALOMBA, M. Nicolas PAGET, M. Benjamin VALERIAN, M. Sébastien ORIVELLE, M. Pascal GRAILLOT, M. Nicolas FAURE, Mme Lucie ARNAUD, M. Pascal CROZET, Mme Patricia LISPAL, M. Christophe MENU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jacques DEMANSE représenté par M. Joël HAYET
M. Grégoire SOUQUE représenté par M. Eric DEVALQUENAIRE
M. Alain BERTRAND représenté par Mme Nadine AURAY
M. Joël GUIN représenté par Mme Aurore CHANTY
M. Sébastien MAKOWSKI représenté par M. Jean-Marc BORIE
M. Guillaume TADDIO représenté par M. Jean-Paul ARNAUD
M. Patrice DE CAMARET représenté par M. Jean-Claude OBER
Mme Olivia NENCI-PAULO représentée par Mme Renée SOVERA
M. Joseph SAURA représenté par Mme Corinne BIGOT

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Olivier GALZI (Excusé), M. Joris HEBRARD (Excusé), Mme Catherine GLEIZE (Excusée), Mme Chantal BONNEFOUX (Excusée), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Michel TERRISSE (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Gêrôme VIAU (Excusé), M. Jean-François LAPORTE (Excusé), M. Mariel MARTIN (Excusé), M. Florent AGRO (Excusé), Mme Karine MONNIN (Excusée).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Modification des statuts du SMBVA

Rapporteuse : Pascale BORIES

La dernière modification des statuts date du 12 décembre 2022.

Elle faisait suite à la transformation de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange en Communauté de Communes Pays d'Orange en Provence à compter du 1^{er} Janvier 2023.

L'arrêté préfectoral du 22 janvier 2026 entérine les nouvelles compétences portées par la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence ainsi que le déménagement de son siège social.

Dans ces conditions, il convient d'intégrer cette modification dans nos statuts ainsi que la modification du délai de réalisation du bilan du SCOT porté à 10 ans.

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le Lundi 28 septembre 2026, a émis un avis favorable à l'adoption de nouveaux statuts.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu la rapporteure,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE les nouveaux statuts annexés à la présente délibération
- SOLLICITE l'avis des EPCI membres qui doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération à défaut de quoi leur avis sera réputé favorable,

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 36
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY



La Présidente
Pascal BORIES

